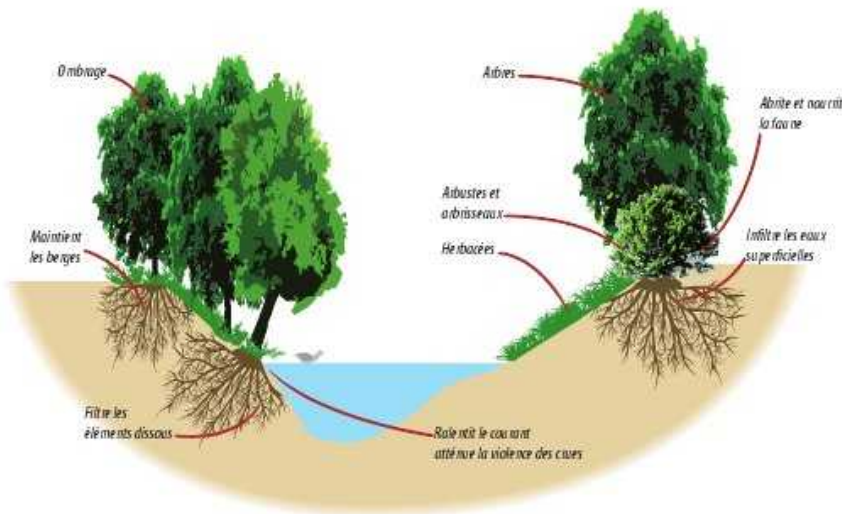


# (Eau)Tour de la haute mayenne

5<sup>ème</sup> visite : Les cours d'eau : entretien, restauration, valorisation  
Samedi 3 octobre 2009, Brecé

## Ce qu'il faut retenir sur les cours d'eau :

### La ripisylve (boisement en bordure de cours d'eau) :



#### Fonctions :

- Régulation des crues
- Protection des berges
- Régulation des nutriments (nitrates...), toxiques, matières en suspensions
- Support d'une forte biodiversité (aquatique, sur terre et aérienne)
- Production de bois
- Paysager

### Les ouvrages :



La construction de nombreux seuils dans les dernières décennies a provoqué des dégradations de la qualité écologique des cours d'eau (qualité d'eau, biodiversité, transport alluvionnaire...).

Aujourd'hui la Directive Cadre Européenne vise un bon état écologique des cours d'eau pour 2015.

La question du démantèlement d'ouvrage se pose très régulièrement. De nombreux éléments sont alors à prendre en compte pour cette prise de décision :

- Patrimoine historique (batiment, moulin...)
- Obstacle à la migration des poissons (truite farios, anguille...)
- Obstacle au transport sédimentaire
- Dégradation de la qualité de l'eau (réchauffement de l'eau, baisse d'oxygène)
- Paysager
- ....

## ***Un outil de planification et financier au service de la gestion des cours d'eau :***

Un constat : l'obligation des riverains d'entretenir leurs bords de cours d'eau est souvent non respectée. De nombreuses dégradations de cours d'eau ont été constatées (seuils, encombres, extraction de sédiment, dégradation de la qualité de l'eau...). L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne en collaboration avec les régions, les départements et les syndicats de rivières a créé un outil, le **Contrat Restauration Entretien** pour respecter les objectifs de la Directive Cadre Européenne : atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015.

Les Contrats Restaurations Entretien engagent des actions qui visent une restauration et un entretien des cours d'eau. Ils sont basés sur des documents de planifications de travaux sur plusieurs années.

Ces actions prennent en compte les différents usages liés au cours d'eau : pêche, canoë-kayak, balade, prise d'eau potable, hydro-électricité... Des concertations sont conduites pour aboutir à une **gestion durable des cours d'eau et satisfaire le maximum d'usagers**.

A la signature du contrat, des financements sont accordés pour accompagner la restauration des cours d'eau.



Le verre de l'amitié vous est offert par la  
Communauté de communes du Bocage Mayennais  
Maison du Bocage - 53120 GORRON - Tel : 02.43.08.77.63



### **Intervenants :**

**M. Marie Ronan** : Technicien de rivière de la Colmont – Communauté de Communes du Bocage Mayennais

**M. Rebou Gérard** : Club de Canoë-Kayak d'Ambrières les Vallées – Comité départemental de Canoë – Kayak de la Mayenne

**M. Betton Rémi** : AAPPMA Gorrion (association pêche)

**M. Fabien Poirier** : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

**M. David Quinton** : Chargé de mission environnement - ID Environnement

**M. Goussin Robert** : Maire de Brecé, vice-président de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais

**M. Jean-Claude Louarn** : président - Conseil de Développement de Haute Mayenne



Action cofinancée par l'Union européenne.  
L'Europe s'engage en Pays de la Loire avec LEADER.

